



Club de Sauvetage et de Secourisme Muretain

Siège social : 80 avenue Bernard IV – 31600 MURET

Mail : secretaire@muretsauvetage.fr



CONVOCAZIONE ASSEMBLEE GENERALE DU 30 octobre 2025 - 20h00

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 9 des statuts de l'association Club de Sauvetage et de Secourisme Muretain, j'ai le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale qui se tiendra le

- Jeudi 30 octobre 2025 à 20h00 salle Mermoz 1, 8 rue Pierre Bauduc, 31600 Muret.

Vous êtes informés que la réunion pourra faire l'objet d'un enregistrement audio aux fins d'élaboration du compte-rendu.

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

- Pour la saison 2024 / 2025
 - Rapport moral
 - Rapport d'activité : Sportif, secourisme et Opérationnel
 - Rapport financier
- Pour la saison 2025 / 2026
 - Prévisionnel d'activité pour la nouvelle saison et budget prévisionnel
 - Montant des cotisations
- Election complémentaire des membres du comité directeur
- Questions diverses

- ✓ **Je vous rappelle qu'en vertu des dispositions de nos statuts un quorum d'adhérents à jour de cotisation et de licence FFSS doit être atteint pour que l'assemblée délibère valablement. Nous souhaitons donc vivement votre participation à cette assemblée importante pour notre association.**
- ✓ **Si vous ne pouvez pas assister personnellement à l'Assemblée Générale, vous pouvez vous y faire représenter par un mandataire.** A cet effet, vous trouverez ci-joint un pouvoir que vous voudrez bien, après l'avoir complété et signé, remettre à votre mandataire ou retourner au siège social. Selon article 9 des statuts « le vote par procuration est autorisé, mais limité à deux pouvoirs par membre présent »
- ✓ **Suite à la démission de certains membres du comité directeur, une élection complémentaire aura lieu.** L'élection des membres du comité directeur se fera une fois les candidatures validées.
- ✓ **Pour vous présenter comme membre du Comité Directeur, vous devez faire acte de candidature par courrier adressé au Président dès à présent et jusqu'au 29 octobre 2025 minuit au plus tard.** Selon l'article 13 des statuts « est éligible au comité directeur toute personne majeure au jour de l'élection. Elle doit être membre de l'association depuis plus de six mois (six mois de licence) et à jour de sa licence FFSS »

La Présidente,
Nathalie LANET

Assemblée Générale du Club de Sauvetage et Secourisme Muretain – Jeudi 30 octobre 2025 à 20h00

Coupon réponse à retourner au siège social : 80 Boulevard Bernard IV – 31600 MURET

NOM Prénom :

Donne pouvoir à Madame/Monsieur afin de me représenter

(Article 9 des statuts : Le vote par procuration est autorisé mais limité à deux pouvoirs par membre présent)

Signature :

(Précédé de la mention « Bon pour pouvoir »)